RCS : PERPIGNAN
Code greffe : 6601

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00588
Numéro SIREN : 819 923 228
Nom ou dénomination : Onedirect Holding - ODH

Ce dépôt a été enregistré le 20/05/2020 sous le numéro de dépôt A2020/002647

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

A2020/002647

611204

Dénomination : **Onedirect Holding - ODH**

Adresse : **58 Avenue De Rivesaltes 66240 SAINT-ESTEVE**

N° de gestion : **2016B00588**

N° d'identification : **819923228**

N° de dépôt : **A2020/002647**

Date du dépôt : **20/05/2020**

Pièce : Procès-verbal d'assemblée générale du 18/03/2020 AG

GREFFE du TRIBUNAL de COMMERCE de PERPIGNAN (P-O)

611204

Onedirect Holding - ODH
Société par actions simplifiée au capital de 11.853.148 €
Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes
819 923 228 RCS Perpignan

ASSEMBLEE GENERALE
EN DATE DU 18 MARS 2020

EXTRAIT DE PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt, le dix-huit mars, à onze heures trente, les associés de la société Onedirect Holding - ODH, société par actions simplifiée au capital de 11.853.148 €, dont le siège social est situé à Saint-Estève (66240) – 58, avenue de Rivesaltes, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Perpignan sous le numéro 819 923 228 (ci-après, la "**Société**") se sont réunis en Assemblée Générale, en visio-conférence, sur la convocation qui leur en a été faite par le Président du Conseil de Surveillance.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Luc Bertholat en sa qualité de Président du Conseil de Surveillance de la Société et d'auteur de la convocation de la présente assemblée.

Monsieur Stéphane Rodriguez est désigné en qualité de Secrétaire.

Le Cabinet Ernst & Young Audit, Commissaire aux comptes titulaire régulièrement convoqué, est absent et excusé.

La feuille de présence, complétée par les membres du bureau à l'appel des noms des Associés, permet de constater que tous les Associés sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Monsieur Philippe Guisset, Président de la Société, est présent.

Le Président de séance met à la disposition des Associés et du Président de la Société, les statuts de la Société et rappelle les points inscrits à l'ordre du jour des présentes délibérations, à savoir :

1. Réflexions sur la réorganisation de la direction de la Société ;

2. Réflexions sur la cessation des fonctions de Monsieur Philippe Guisset au titre de ses fonctions de Président de la Société ; le cas échéant, remplacement du Président et détermination des conditions et modalités d'exercice ; et

3. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités ;

Tous les Associés étant présents ou représentés, le Président souhaite ajouter un point à l'ordre du jour relatif à la nomination d'un Directeur Général de la Société, principe qui est accepté par tous les Associés.

CS

Le Président de séance ouvre ensuite la discussion sur les points fixés à l'ordre du jour ci-dessus.

[...]

PREMIÈRE RESOLUTION
(Réflexions sur la réorganisation de la direction de la Société – réflexions sur la cessation des fonctions de Monsieur Philippe Guisset au titre de ses fonctions de Président de la Société ; le cas échéant, remplacement du Président et détermination des conditions et modalités d'exercice)

Les Associés,

Après en avoir préalablement discuté et connaissance prise des dispositions de l'article 11 des statuts de la Société, qui disposent que *"le Président [...] peut être révoqué par décision de la collectivité des Associés (sous réserve de l'accord préalable du Conseil de Surveillance) à la majorité simple à tout moment et ad nutum"* et de l'article 13 donnant compétence exclusive à la collectivité des Associés en cas de décision relative à la révocation du Président,

Après avoir rappelé que le Conseil de Surveillance de la Société, réuni ce jour, a préalablement approuvé la révocation de Monsieur Philippe Guisset de ses fonctions de Président de la Société,

Après avoir également rappelé que Monsieur Philippe Guisset a été invité à présenter toutes ses observations quant à la fin de son mandat social de Président et formulé toute question utile,

Après avoir entendu les observations et les commentaires de Monsieur Philippe Guisset sur la possible révocation de son mandat social précédemment rappelée,

Décident, en respect des dispositions statutaires, de révoquer
Monsieur Philippe Guisset, de nationalité française, né le 9 février 1963 à Enghien-les-Bains (95) et demeurant à Perpignan (66000) – 4, rue du Puits qui Chante, de ses fonctions de Président de la Société, avec effet immédiat à compter de la présente délibération, et

Décident de nommer en remplacement, Monsieur Emmanuel Stern, de nationalité française, né le 29 mars 1965 à Chatou (78) et demeurant à Perpignan (66000) – 4, rue Diderot,

Décident que les conditions et modalités d'exercice des fonctions de Président de Monsieur Emmanuel Stern seront déterminées ultérieurement par une commission créée à cet effet par le Conseil de Surveillance, conformément à l'article 11.4 des statuts de la Société.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée.
Voix pour : 10.009.735.
Voix contre : 1.528.770
Abstention : 314.643

DEUXIEME RESOLUTION
(Réflexions sur la réorganisation de la direction de la Société – Nomination d'un Directeur Général et détermination des conditions et modalités d'exercice)

Les Associés,

Après avoir rappelé que le Conseil de Surveillance de la Société, réuni ce jour, a préalablement approuvé la nomination d'un Directeur Général de la Société,

Décident, en respect des dispositions statutaires, de nommer en qualité de Directeur Général de la Société, Monsieur Hervé Lafont, de nationalité française, né le 4 octobre 1966 à Rennes (35) et demeurant à Barcelone (01034), Espagne – Calle Cavallers 82,

Décident que les conditions et modalités d'exercice des fonctions de Directeur Général de Monsieur Hervé Lafont seront déterminées ultérieurement par une commission créée à cet effet par le Conseil de Surveillance, conformément à l'article 11.4 des statuts de la Société.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée.
Voix pour : 10.009.735.
Voix contre : 1.528.770
Abstention : 314.643

TROISIEME RESOLUTION
(Pouvoir pour l'accomplissement des formalités)

Les Associés,

Compte tenu de l'adoption des délibérations susvisées,

Décident de conférer tout pouvoir au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toute formalité de dépôt et/ou de publicité qu'il appartiendra de réaliser conformément aux lois et règlements en vigueur.

Cette délibération, mise aux voix, est adoptée.
Voix pour : 10.009.735
Voix contre : 0
Abstention : 1.843.413

*

* *

Pour extrait certifié conforme.

Bon pour acceptation des fonctions de président de la société Onedirect Holding (ODH)

Le Président nommé en séance1
Monsieur Emmanuel Stern

1 Faire précéder la signature de la mention *« Bon pour acceptation des fonctions de Président de la société Onedirect Holding – ODH »*.

Le Directeur Général nommé en séance[2]
Monsieur Hervé Lafont

Signature

[2] Faire précéder la signature de la mention *« Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général de la société Onedirect Holding – ODH ».*